

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VACQUIERS

N°

2022 - 023

SEANCE DU 23 MARS 2022

En exercice	Présents	Votants	Date de convocation	Objet de la délibération : Tarifs de location des salles municipales
			19/03/2022	
12	10	11		

L'an deux-mil-vingt-deux, le 23 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie CLAVEL ALBAR, Maire,

Présents :

Mmes Virginie CLAVEL ALBAR, Michèle BEGUE, Emilie FOURNAC, Corinne GERMANO, Pauline LAUTIER, Mathilde VILBOUX,

MM François BATAILLE, Éric GORTAN, Rodolphe JACQUOT, Alain RIQUET ;

Absents : M_Missoum KETTOU,

Absents excusés : M Jean-Emmanuel BOULISSIERE ;

M Jean-Emmanuel BOULISSIERE a donné procuration à M François BATAILLE

M Alain RIQUET a été nommé secrétaire de séance

Madame la Maire informe l'Assemblée que les conditions de location des salles municipales n'ont pas été revus depuis le 15 décembre 2021. Elle propose qu'elles soient revues de la façon suivante :

Salles municipales Salle du Parc + local traiteur/ Salle Guy Ricard / Club house du Tennis	Tarif résident		Tarif extérieur	
	Standard	Période hivernale (du 01/10 au 30/04) chauffage inclus	Standard	Période hivernale (du 01/10 au 30/04) chauffage inclus
½ journée 8h – 12h30 ou 14h – 18h	75 €	90 €	100 €	115 €
24h	150 €	180 €	250 €	280 €
Week-end de vendredi à dimanche ou 2 jours	200€	230 €	350 €	380 €
Prestation Nettoyage	100 €		100 €	
Caution	1500 €		1500 €	

Il sera demandé à la personne qui effectue la location :

- un chèque du montant de la location,
- un chèque du montant de la caution qui lui sera rendu si la salle est rendue en bon état,
- un chèque du montant de la prestation nettoyage qui lui sera rendu si la salle est rendue propre.

Madame la Maire indique que les salles devront être louées en fonction des disponibilités dans l'ordre suivant 1°) la salle du Parc, 2) la salle Guy Ricard, 3) le club house du tennis.

Madame la Maire propose que la salle Robert Gary ne soit louée que pour la période du 01/07 au 31/08 en raison de l'occupation par les associations vacquiéroises en dehors de cette période.

Salle municipale Robert Gary + local traiteur	Tarif résident	Tarif extérieur
24h	300 €	500 €
Week-end de vendredi à dimanche ou 2 jours	550 €	750 €
Prestation Nettoyage	100 €	100 €
Caution	2 000 €	2 000€

Madame la Maire propose qu'en ce qui concerne l'utilisation pour les besoins communaux et les activités municipales ou associatives, le prêt soit à titre gratuit.

Madame la Maire propose de reconduire les tarifs concernant l'utilisation des salles pour les organisations syndicales ou politiques : forfait de 30 €, ou 60 € en période hivernale.

Elle propose aussi de reconduire les tarifs d'occupation de la salle du Parc pour les spectacles : forfait de 30 € par occupation, ou 60 € en période hivernale, avec la caution définie, exigible dès acceptation de la demande d'occupation de la salle et rendue au départ des utilisateurs, après état des lieux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'appliquer les tarifs de location des salles municipales suivants et d'adopter les dispositions ci-dessous énumérées :

Salles municipales Salle du Parc + local traiteur/ Salle Guy Ricard / Club house du Tennis	Tarif résident		Tarif extérieur	
	Standard	Période hivernale (du 01/10 au 30/04) chauffage inclus	Standard	Période hivernale (du 01/10 au 30/04) chauffage inclus
½ journée 8h – 12h30 ou 14h – 18h	75 €	90 €	100 €	115 €
24h	150 €	180 €	250 €	280 €
Week-end de vendredi à dimanche ou 2 jours	200€	230 €	350 €	380 €
Prestation Nettoyage	100 €		100 €	
Caution	1500 €		1500 €	
Les salles seront louées en fonction des disponibilités dans l'ordre suivant : 1°) la salle du Parc, 2) la salle Guy Ricard, 3) le club house du tennis.				
Salle municipale Robert Gary + local traiteur	Tarif résident		Tarif extérieur	
24h	300 €		500 €	
Week-end de vendredi à dimanche ou 2 jours	550 €		750 €	
Nettoyage en option	100 €		100 €	
Caution	2 000 €		2 000€	
La salle Robert Gary ne sera louée que pour la période du 01/07 au 31/08.				
Utilisation pour les besoins communaux et les activités municipales ou associatives, la location est gratuite.				
Utilisation des salles pour les organisations syndicales ou politiques : forfait de 30 €, ou 60 € en période hivernale.				
Occupation de la salle du Parc pour les spectacles : forfait de 30 € par occupation, ou 60 € en période hivernale, avec la caution définie, exigible dès acceptation de la demande d'occupation de la salle et rendue au départ des utilisateurs, après état des lieux.				
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.				
Fait en Mairie, le 23 mars 2022 La Maire, Virginie CLAVEL ALBAR				